



**Association citoyenne  
de défense du  
Centre Hospitalier Public  
du Cotentin et de  
Promotion de la Santé**



Siège social :  
Mairie de Cherbourg  
Président : Rémi Besselièvre

Courrier :  
2 chemin du petit château  
50700 Yvetot Bocage

Valognes, le 25 janvier 2022

*Monsieur le Maire de Cherbourg en Cotentin  
Président du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Public du Cotentin,*

*Je tiens à vous rapporter le témoignage de deux usagers de la santé qui ont dû se rendre au service d'accueil des urgences de l'hôpital Pasteur.*

*Dans le premier cas il s'agit d'un jeune homme de vingt-six ans brutalement atteint de maux de tête violents au point d'appeler sa mère au secours pour l'aider. Devant le tableau de douleur et d'anxiété la maman appelle dix cabinets médicaux dont le cabinet du médecin traitant de son fils, en vain. Ils habitent à Portbail. La maman tente pendant une demie heure d'appeler SOS médecins qui ne répond pas. Elle décide d'amener le jeune homme aux urgences de Pasteur où la première personne qui le reçoit lui indique qu'on ne vient pas aux urgences pour des maux de tête. Une seconde personne témoin de la scène propose une chaise au patient et revient une demie heure après pour le renvoyer vers « SOS médecin » où il attend pendant deux heures et trente minutes dans sa voiture avant d'être reçu par un médecin qui lui prescrit un traitement antalgique puissant et des examens de biologie sanguine et d'imagerie médicale à réaliser quand il aura obtenu les rendez-vous tout en le renvoyant vers son médecin traitant.*

*Dans le second cas un homme d'une trentaine d'années se blesse deux doigts de la main droite : plaies sanguinolentes et douleurs vives de ces extrémités très sensibles dont se servent les personnes non voyantes pour pratiquer la lecture en Braille. Après avoir appelé son médecin traitant à Saint Sauveur le vicomte il comprend qu'il ne sera pas reçu par un médecin de ville et se rend la main enveloppée dans un bandage vers le service d'accueil de Pasteur d'où il est renvoyé sans être soigné. Complètement choqué par l'attitude de la personne qui l'a reçu il décide de se rendre au Centre hospitalier Mémorial à Saint- Lô où après plus 160 kilomètres au volant de sa voiture et deux heures de souffrance et d'inquiétude il est très bien reçu et soigné.*

*Je pourrais présenter de très nombreux témoignages qui interrogent. Qui reçoit les patients et ces personnes sont-elles autorisées à renvoyer les malades ou blessés ? Qui autorise ces personnels et cela fait-il partie de leurs prérogatives professionnelles ? Est-ce à l'autorité administrative de décider du renvoi d'un usager qui se présente à l'accueil de l'hôpital ? L'autorité médicale est-elle consultée sur ce point, son avis est-il requis ? J'ai saisi le service juridique de la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité. Nous envisageons la saisine du défenseur des droits.*

*Monsieur le Président, les usagers de l'association citoyenne de défense du Centre Hospitalier Public du Cotentin et de promotion de la santé soutiennent toutes les revendications des personnels hospitaliers publics qui concernent leurs conditions de travail, le manque de matériels et l'inadaptation des locaux, leurs revendications salariales, en matière de formation, de moyens humains, de développement de carrière. Nous sommes conscients des difficultés importantes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien et portons l'exigence d'un véritable « choc de moyens » pour l'hôpital public. Ce soutien est exigeant et personne, surtout parmi les personnels soignants, ne peut faire porter la responsabilité des difficultés sur les usagers. Une véritable propagande indique que l'encombrement des Urgences et des Réanimations serait le fait de patients irresponsables qui ne devraient pas venir à l'hôpital. Madame Karrer, directrice générale du CHPC, propose avec un mépris certain, d'éduquer les usagers de la santé*

*Les usagers ne sont en rien responsables du manque de moyens techniques, financiers et humains : il s'agit là de choix politiques depuis plus de trente ans dont les responsables sont les gouvernants et les autorités sanitaires. Vous savez qu'environ vingt mille personnes sur le territoire de patientèle du CHPC n'ont pas de médecin traitant. L'hôpital Pasteur est dans l'immensité des cas le dernier recours. C'est aussi, contrairement à la propagande diffusée par la direction, le « cœur de métier » de l'hôpital qui a pour mission légale de recevoir les usagers. Vous savez que derrière ces attitudes avance le projet de « forfait-urgences-patient » qui vise à faire payer les usagers qui viendront aux Urgences et ne seront pas hospitalisés. D'abord vingt euros et on connaît la suite...*

*L'Association nationale des Maires ruraux a manifesté son opposition à ce projet de forfait.*

*Nous espérons, Monsieur le Président du conseil de surveillance, la manifestation de votre soutien aux usagers.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.*

*Pour l'association de défense  
du CHPC et de promotion de la santé.  
Le Président,  
Rémi Besselièvre*

*P. S. :*

*Copie du courrier à Madame la Directrice du C. H. P. C.  
Copie aux journaux locaux.  
Et aux adhérents de l'association.*